

Christoph Cina, secrétaire de la SSMG¹

Compte rendu de la réunion du Comité de la SSMG



Révision de la Liste des analyses

La version bêta de la révision de la Liste des analyses a suscité une grande indignation au sein de la base. L'OFSP, après avoir fourni très tôt les informations initiales sur ce projet, s'est ensuite long-temps entouré de silence. La version qui vient d'être publiée aura des conséquences funestes pour les laboratoires de cabinet, dont un grand nombre devront sans doute fermer. La SSMG et la FMH ont déjà pris position. La SSMG rejette formellement le projet et demande de mettre fin à cet «exercice»; nous ne sommes pas disposés à accepter quelque compromis ou quelque leurre que ce soit.

Projet «Médecins de famille CH»

Avec le 3° atelier de travail tenu le 3 juillet 2008, le Groupe de projet «Médecins de famille CH» a pour le moment terminé son travail, et son rapport est disponible. Un conseiller externe, Kurt Aeberhard, a accompagné les ateliers de façon professionnelle.

La nouvelle association se distinguera par son professionnalisme, ses structures légères et son efficacité.

Pendant la première phase, elle s'occupera avant tout de tâches d'ordre syndical: politique professionnelle, politique de la santé, relations publiques, développement d'un profil pour le métier «médecin de famille», développement d'un concept de qualité destiné à préserver les compétences et à améliorer la situation de la médecine familiale.

Organisation

Selon la proposition faite par le Groupe de projet, l'Assemblée générale doit fonctionner en tant qu'organe de formation d'opinion institué sur une base démocratique. L'Assemblée des délégués se recrute parmi les délégués des sociétés cantonales et les représentants des sociétés de discipline médicale. Elle agit en tant qu'organe stratégique et elle élit le Comité et le président.

Le Comité remplit une fonction opérationnelle. Il met en place des commissions et leur assigne des tâches.

Au siège principal, le travail est assuré par un directeur (100%) et par 2 à 3 collaborateurs scientifiques.

Membres

Les membres peuvent adhérer individuellement à la nouvelle association. Il est prévu que la SSMG et les internistes pratiquant la médecine familiale y adhèrent collectivement.

Le financement doit être assuré sans augmenter les cotisations.

TARMED

La procédure de consultation de la FMH sur le projet TARMED 2010 s'est terminée le 22 août 2008. Le projet comprend quatre projets partiels: remanier le modèle INFRA pour les infrastructures, remplacer KOREG, remanier les minutages et les dignités, restructurer les tarifs pour simplifier la nomenclature. Nous espérons que ce dernier projet partiel permettra d'améliorer notre situation.

D'après les calculs de départ, l'économicité des points tarifaires (PT) n'est équilibrée que pour une valeur de 1 franc. Cela signifie que pour une valeur du point tarif se situant à 80 centimes, une part de 20% des coûts d'exploitation n'est pas couverte et qu'il faut la financer par d'autres recettes. C'est ici que les revenus annexes provenant de la dispensation des médicaments deviennent nécessaires, car la rémunération des prestations médicales dans les cantons à faible valeur du point tarifaire est de toute façon plus faible que le revenu de référence calculé au départ. L'affaiblissement de ces revenus annexes par la diminution des marges s'avère donc extrêmement problématique. Walter Häuptli présente un modèle dont le but final est de contrecarrer cette tendance par un déplacement progressif des bénéfices de la dispensation des médicaments vers la valeur du point tarifaire. En fait, on cherche ici aussi à obtenir une convergence des valeurs de points tarifaires.

Des données supplémentaires seront introduites ultérieurement dans le modèle afin d'affiner ses résultats.

Titre de spécialiste

La SSMG est actuellement en délibération avec la FMH/CFPC. L'UE ne prévoit qu'un seul titre de spécialiste en médecine de premier recours. Si l'on s'en réfère à ce modèle, nous ne pourrons plus maintenir le titre de spécialiste FMH en médecine générale obtenu après une formation de cinq ans. Il est prévu de réunir les titres de médecine générale et de médecine interne en un seul, en même temps que les programmes de formation postgraduée respectifs. Pour des raisons d'eurocompatibilité, cette formation postgraduée mènera au titre de spécialiste en «médecine interne». Il est aussi prévu de mettre sur pied des modules de formation postgraduée conçus pour répondre aux besoins individuels. Le titre international porte le nom de «médecine interne»; en Suisse, cette dénomination reste pour l'instant ouverte. La fusion des programmes de formation postgraduée fait actuellement l'objet de négociations.

¹ Traduction: Constantin et Hesshaimer.



L'examen pour l'obtention du titre de spécialiste prévoit une partie orale/écrite et une partie pratique; cette dernière sera effectuée séparément pour les médecins hospitaliers et les médecins praticiens. La création de ce «nouveau» titre de spécialiste devrait aussi conduire à une certaine perméabilité dans les deux sens entre l'hôpital et la pratique. La fusion aura lieu au plus tôt en 2009, et une période transitoire de plusieurs années est prévue.

La formation postgraduée de trois ans est réservée aux «med. pract.».

La SSMG a mandaté officiellement Bruno Kissling pour lancer, à l'occasion du Conseil du Congrès Wonca à Istanbul, l'idée d'un communiqué officiel avant Bâle 09, exigeant que le titre de médecin de famille, équivalent aux autres titres, soit reconnu au niveau européen. Ainsi la Wonca peut-elle lancer un signal à l'Europe et au monde, et mettre en route les discussions. C'est l'UEMO qui est chargée de la réalisation.

Dispensation de médicaments

Le surveillant des prix a exprimé sa position sur la réduction des marges dans la dispensation des médicaments. La SSMG a pris sa propre position et elle a réfuté les hypothèses complètement erronées du surveillant des prix. Cette prise de position a été publiée sur le site de la SSMG et elle a été communiquée également à l'OFSP.

Dans sa prise de position sur le rapport du surveillant des prix, la SSMG a une fois de plus réussi à prouver, à l'aide de chiffres, que la dispensation de médicaments au cabinet médical est efficace et qu'elle réduit les coûts des soins. Le Comité de la SSMG soutient clairement la dispensation de médicaments en tant que distribution financièrement avantageuse de médicaments et que prestation utile pour le patient.

Réglementation subséquente à la limitation de l'admission des cabinets médicaux

La FMH et la CDS viennent de publier une proposition commune sur la «réglementation subséquente à la limitation de l'admission». La SSMG soutient la solution du pilotage par les cantons en remplacement de la limitation de l'admission en vigueur jusqu'ici.

Loi sur la prévention

Le texte de la prise de position du CMPR sur la Loi sur la prévention est disponible. Notre conseiller juridique Peter Meier a émis un avis positif à son sujet. En tant que médecins de premier recours, nous fournissons un conseil individualisé et contribuons ainsi quotidiennement et de manière essentielle à la prévention. Dans cette loi, il faudra prêter l'attention voulue à cet aspect et régler clairement le financement nécessaire.

Il faudra également formuler la clé de répartition financière entre Confédération et cantons de manière précise.

Vaccination anti-VPH

En ce qui concerne l'introduction de la vaccination anti-VPH, les négociations cantonales en cours ou leurs résultats se présentent le plus souvent de manière insatisfaisante. Seul le canton de Soleure peut afficher une réussite dans ces négociations.

La SSMG soutient l'introduction de la vaccination anti-VPH, mais elle s'oppose à cette vaccination sans conseil médical. Au stade actuel, le vaccin anti-VPH ne se prête pas à la vaccination en série, car il exige un travail de conseil et d'explication sérieux. Les solutions proposées jusqu'ici n'autorisent pas le médecin à facturer son conseil en supplément. La SSMG est donc d'avis que notre devoir médical de diligence est attaqué.

Dr Christoph Cina Spécialiste FMH en médecine générale Hauptstrasse 16 3254 Messen Christoph.cina@sgam.ch